



Campagne régionale *2008* d'information du public sur les risques industriels majeurs

Présentation aux membres du CLIC

juin 2008





La campagne 2008 d'information des populations



La réglementation

- **Une obligation réglementaire faite aux exploitants des installations soumises à PPI** (loi de 1987, directives Seveso, Code de l'environnement, décrets de 09/2005 et 03/2006) **sous l'égide des Préfets**
- **le préfet fait établir une brochure et des affiches** (consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence)
- **distribution de la brochure, par les maires, à toute personne résidant dans la zone concernée (au moins la zone PPI) et affichage des consignes dans les ERP et immeubles > 15 logements**
- **mise à jour et diffusion de la brochure, au moins tous les 5 ans aux frais de l'exploitant**



La campagne 2008 d'information des populations

Les pratiques en Rhône-Alpes



- à la demande des Préfets, le SPIRAL (pour le Rhône) et le CIRIMI (pour l'Isère) coordonnent les campagnes d'information depuis 1993
- dernière campagne commune Rhône et Isère en juin 2003 : 53 Seveso, 4 INB ; 142 communes et 1 100 000 personnes concernées
- quelques initiatives locales dans les autres départements, dont une campagne en 2006 dans l'Ain (Côtière et Plaine de l'Ain) et, dans les autres départements, des plaquettes d'information déjà diffusées pour certains établissements Seveso



La campagne 2008 d'information des populations

Une campagne d'information régionale en 2008



- **accord des 8 préfets, campagne coordonnée par la DRIRE, le SPIRAL, le CIRIMI et APORA**
- **les avantages d'une campagne régionale :**
 - dispenser une information complète, homogène et développer un discours unique et partagé (messages communs, langage commun) sur toute la région
 - travail collégial => instauration d'une dynamique, renforcement de la crédibilité car présence des différents acteurs
 - mutualisation des moyens humains et financiers => aller au-delà de ce qu'exige la réglementation en terme d'information du public (ex : actions pédagogiques)

= > accroissement de l'impact de la campagne





La campagne 2008 d'information des populations

L'organisation et la préparation de la campagne régionale



- un secrétariat : DRIRE/SPIRAL, DRIRE/CIRIMI, APORA + 2 chargées de mission
- un comité de pilotage : 8 préfectures + partenaires habituels
- une commission régionale (très large)
- 4 groupes de travail : plaquettes, film, actions pédagogiques, médias

L'information des acteurs concernés :

courriers du préfet aux maires

réunion des industriels, réunion des élus,

information des CLIC ...






La campagne 2008 d'information des populations

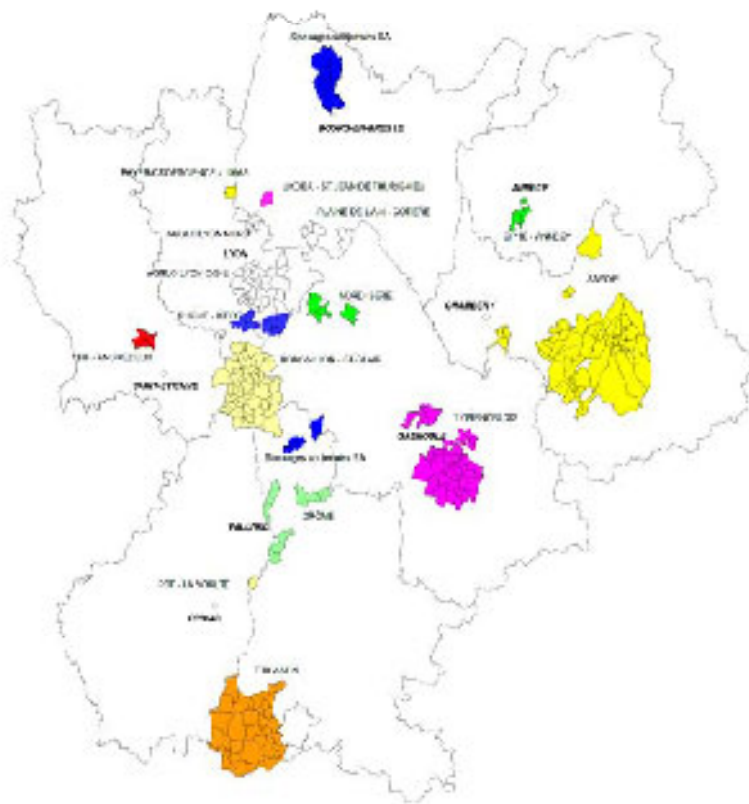


Quelques chiffres clés

- **67 établissements Seveso seuil haut**
 - **7 INB de la plate forme du Tricastin**
 - **4 stockages souterrains de matières dangereuses**
2 établissements hors campagne
 - **230 communes impactées**
4 arrondissements de Lyon, Grenoble...
 - **1,4 million de personnes concernées**
 - **21 brochures différentes à réaliser**
700 000 brochures au total
800 000 magnets
- 

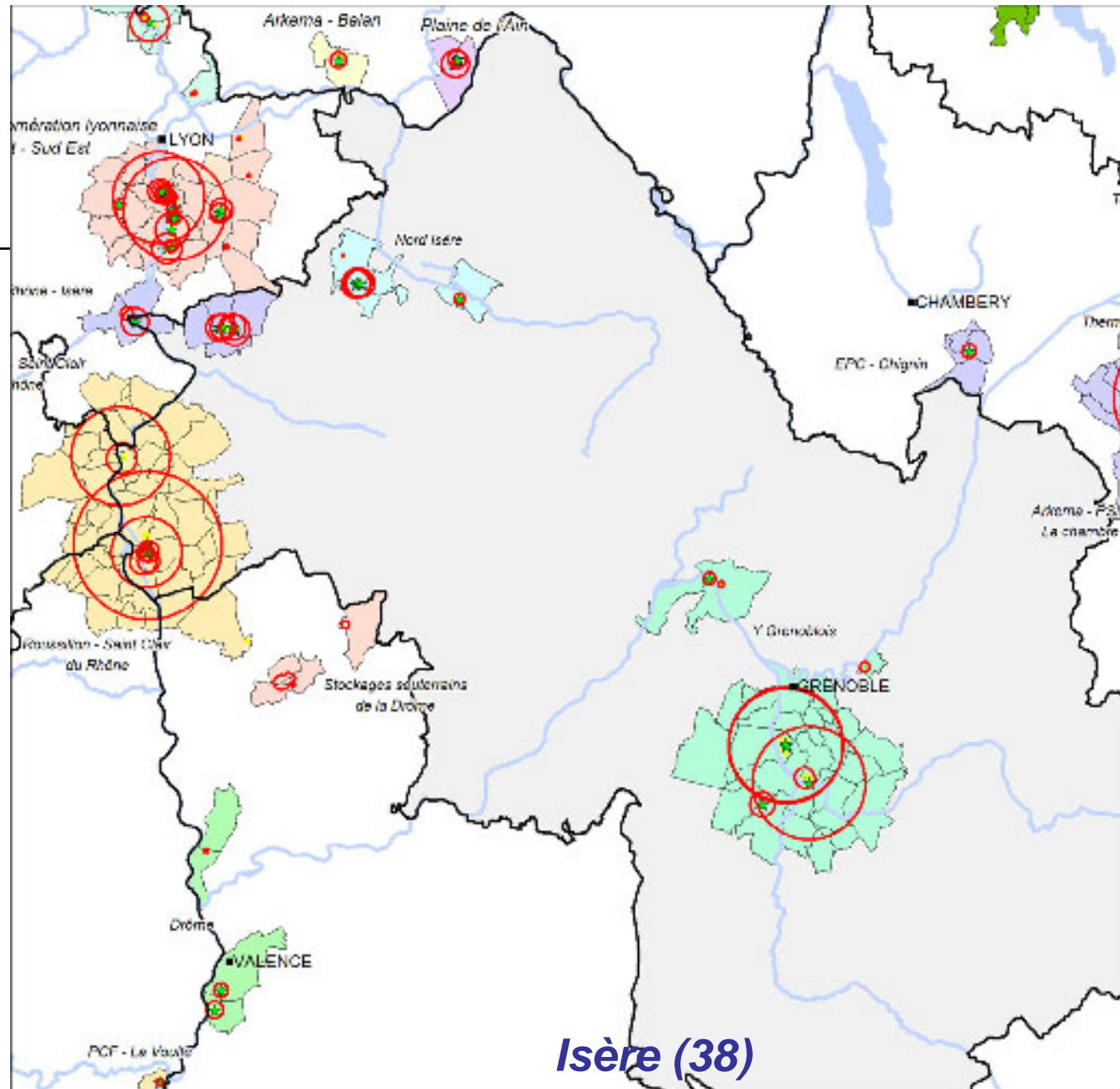
La campagne 2008 d'information des populations

Les bassins d'information de la campagne régionale



Département	Bassin d'information	Nombre d'établissements industriels concernés	Population concernée
AIN	Plaine de l'Ain	4	8 000
AIN	Arkema Balan	1	4 000
AIN	Stockages souterrains	2	12 000
ARDECHE	PCF – La Voulte	1	5 000
DROME	Drôme	3	55 000
DROME	Site du Tricastin	9	80 000
DROME	Stockages souterrains	2	2 000
ISERE	Roussillon - Saint Clair du Rhône	9	130 000
ISERE	Y grenoblois	8	360 000
ISERE	Nord Isère	3	45 000
RHONE ISERE	Rhône-Isère	7	45 000
LOIRE	SNF Andrézieux	1	20 000
RHONE	Agglomération Lyonnaise Ouest Sud Est	16	500 000
RHONE	Agglomération Lyonnaise Nord	4	50 000
RHONE	Saône	1	35 000
SAVOIE	Département de Savoie	6	38 000
HTE SAVOIE	GPHS Annecy	1	7 000

TOTAL	21 bassins	78	~1 400 000
--------------	-------------------	-----------	-------------------





La campagne 2008 d'information des populations

Le bassin « Y Grenoblois »



- **8 établissements** : Arkema, Cezus, Isochem, Rhodia opérations, Kinsite, Sobegal, Stepan Europe, Titanite
- **35 communes concernées** : Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Domène, Echirolles, Eybens, Grenoble, Herbeys, Jarrie, Laffrey, Lans-en-Vercors, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, St-Barthélémy-de-Séchilienne, St-Georges-de-Commiers, St-Jean-de-Vaulx, St-Martin-d'Hères, St-Nizier-du-Moucherotte, St-Paul-de-Varces, St-Pierre-de-Mésage, St-Quentin-sur-Isère, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varces-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Veurey-Voroize, Vif, Vizille et Voreppe

La campagne 2008 d'information des populations

GT « Plaquette » et Supports d'information



- une brochure unique par bassin format 12 x 30
- avec un magnet
- sous enveloppe « préfecture »
- 21 déclinaisons (de 8 à 44 pages)
- une partie commune
- des pages Bassin avec carte
- les fiches établissements

Vous habitez (ou travaillez) dans une zone à risques.

Les industriels, l'Etat et les collectivités agissent au quotidien pour assurer votre sécurité. Des mesures sont prises régulièrement pour limiter les risques. Mais en cas d'accident, vous devrez réagir vite et bien ! Les consignes préconisées sont simples à mémoriser et faciles à appliquer. Elles peuvent aussi être l'occasion d'une discussion sur le sujet en groupe ou en famille...
S'informer, c'est se protéger.



QUATRE VOIES D'ACTION :

1 Prévenir les risques "à la source". La réduction du risque à la source constitue l'axe prioritaire de la politique globale de prévention. Dès le choix d'implantation d'un site industriel, des études de dangers sont réalisées par l'établissement afin de mettre en évidence les risques potentiels et les actions possibles : réduction des volumes de stockage, recherche de matières moins dangereuses...
Chaque entreprise appuie sa prévention sur un Système de Gestion de la Sécurité (SGS). Le Préfet, sur proposition de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), prescrit des mesures de sécurité et fait procéder à des inspections régulières.

2 Maîtriser l'urbanisation. Afin de limiter la densité de population autour des sites industriels à risques, les documents d'urbanisme intègrent des restrictions de construction, que cela soit le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

3 Planifier. En cas d'accident à l'intérieur d'un site industriel, le Plan d'Opération Interne (POI) est mis en œuvre. Etabli par l'exploitant, il définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens de protection du personnel. En cas d'accident dont les effets peuvent déborder hors de l'enceinte de l'entreprise, c'est le Plan Particulier d'Intervention (PPI), volet du dispositif Orsec, qui s'applique sous l'égide du Préfet. Enfin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), obligatoire pour les communes soumises à un PPI, organise l'assistance et le soutien aux populations.

4 Vous informer. Toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée. La loi Risques a notamment institué les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC). Le présent document vous fournit toutes les informations nécessaires et vous incite à mémoriser "les bons réflexes" à adopter en cas d'accident.



Un accident peut arriver...

Un accident industriel majeur, c'est quoi ?

- ➔ C'est un accident très grave, se produisant dans un établissement industriel ou nucléaire et dont les conséquences dépassent les limites du site.
- ➔ Selon le nature des produits et les quantités impliquées, l'accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques ou radioactifs. Ses conséquences peuvent affecter les personnes, l'environnement ou les biens.

Etablissement "Seveso" : des procédures spécifiques

- ➔ La directive européenne Seveso impose aux Etats membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation renforcée en matière de sécurité à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel majeur. Les entreprises classées "Seveso haut" doivent informer les populations riveraines.

Comment vous préparer ?

- ➔ Informez-vous sur les risques auxquels vous êtes soumis. Les données nécessaires à votre compréhension sont regroupées dans ce document : la liste des entreprises concernées, les risques associés...
- ➔ Mémoisez "les bons réflexes" à adopter en cas d'accident pour réagir de la meilleure manière possible.



LE MOT DU PRÉFET

Priorité à la prévention

La priorité en matière de risques majeurs, c'est d'éviter que l'accident ne survienne, ou de faire en sorte qu'il ne se répète. En mettant une politique de prévention. Pour cela, l'action à conduire tant par les industriels que par l'Etat consiste avant tout à réduire les risques « à la source », c'est à dire au plus près des installations. Beaucoup de progrès ont déjà été réalisés, néanmoins la maîtrise des risques doit évoluer dans une amélioration continue.

Gérer la crise

Si malgré tout un accident menace d'avoir des effets au-delà de l'enceinte de l'établissement industriel, l'Etat engage sa responsabilité et se prépare à déclencher alors le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Celui-ci est préparé en amont par les services de la protection civile et les pompiers à partir des informations fournies par l'exploitant dans son étude de dangers.

Le PPI est un document opérationnel, qui recense les mesures et les moyens pouvant être mis en œuvre, qui planifie les secours et organise l'orientation des services compétents en cas de crise. Sachez aussi que des exercices réguliers, souvent « grandeur nature », sont organisés pour tester, améliorer le dispositif et être prêt à faire face.

Etre acteur à son niveau

Les informations contenues dans cette brochure permettent de mieux connaître les risques mais aussi les acteurs qui se mobilisent pour prévenir l'accident ou en réduire les conséquences. Elle vous informe le plus précisément et simplement possible des consignes à respecter en cas d'alerte. Une chose est sûre, chacun doit se révéler acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres. Respecter les procédures, intervenir pas les secours par des comportements même non adaptés et souvent dangereux. Soyez critique et écolo.

Paul Durand
Préfet de Rhône

Dès les premiers instants, vous devez avoir les bons réflexes.

COMMENT SEREZ-VOUS ALERTÉ?



Le signal d'alerte en cas de risque industriel est identique partout en France. Il avertit d'un danger imminent et indique que vous devez prendre les mesures de protection nécessaires. Composé de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un espace de 5 secondes, il est modulé, montant puis descendant.
Dès que vous l'entendez, agissez...
Les entreprises ou plate-formes industrielles qui font l'objet de cette campagne d'information testent leur sirène le premier mercredi de chaque mois. Saisissez cette occasion pour vous familiariser avec la sirène !

Et si vous n'entendez pas la sirène....

Le signal sonore émis n'est pas toujours audible sur la totalité du périmètre d'application du plan de secours. Ce peut être le cas si vous vous trouvez dans une zone éloignée de la source de danger, dans laquelle l'alerte peut être différée et les moyens de secours mis en œuvre de manière progressive et graduelle ; des dispositifs complémentaires seront alors utilisés pour vous alerter : autres sirènes proches, appels téléphoniques automatisés, haut parleurs fixes ou mobiles...

Fin d'alerte



La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure trente secondes. Ce signal vous indique que le danger est passé et que les consignes ne sont plus applicables.
Sortez sans attendre de votre lieu de mise à l'abri et pensez à aérer abondamment les locaux pour évacuer tout résidu éventuel de gaz inflammable ou toxique.
Comme pour le début d'alerte, dans les zones où la sirène n'est pas audible, vous serez prévenu par d'autres moyens.

CE QU'IL FAUT FAIRE... ET NE PAS FAIRE



Ceci est un résumé des consignes. Pour plus de détails, reportez-vous au dos de cette brochure.

Le préfet, le maire et l'industriel mettent en œuvre tous les moyens d'information disponibles pour que vous ayez les bons réflexes.

Des consignes sonores à votre disposition

→ Pour vous préparer, vous pouvez écouter les sirènes d'alerte et de fin d'alerte ainsi que les consignes en appelant le numéro vert ci-dessous (appel gratuit).

N° Vert 0 800 50 73 05

Attention, ce numéro n'est pas un répertoire de crises : n'appellez pas en cas d'alerte réelle.

Le bassin Y Grenoblois.

Campagne "bons réflexes 2008"
13 bassins en Rhône-Alpes



Phénomènes dangereux associés

Effets thermiques

8 INCENDIE

Combustion de liquides ou de solides - Explosions de gaz - Déclat - SUEC

→ Incendies de la chaîne par incendies, radiatifs ou conductifs

Effets toxiques

5 EMPLOIS D'HAZARDEUX PRODUITS DANGEREUX

Fuite de liquide sous pression - Fuite de gaz - Incendie avec décomposition en produits toxiques

→ Déplacement de nuage toxique en fonction de la direction de par et des vents les plus défavorables

Effets mécaniques

5 SUEC

Éclatement de réservoir - SUEC - Explosions de vases d'accumulation

→ Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)

Conséquences sur les personnes

Déplacements P, T et Z de nuit

Effets temporels

Dépend de la localité et des types de la pollution et de la dose reçue, de l'état (état respiratoire ou cutané), nuit à l'aube

Effets permanents

Les sites situés aux alentours de ces bassins et bassins proches de la population de la ville.

Entreprise	Commune d'implantation	Risques associés	Périmètre d'information	Communes concernées	Page
1 ISOCHEM	Le Port de Claix		6 500 m	Brecon, Champagnat, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Granville, Herbays, Jarrie, Laro-en-Vercors, Mantchebois, Notre-Dame-de-Mesage, Palat, Le Port-de-Claix, Seyssins, Saint-Martin-d'Ière, Saint-Rome-de-Maurandette, Saint-Paul-de-Varces, Seyssinet-Pariset, Vercors-Albion-et-Risar, Yff, Yffère, Yverdon	12
2 RHODIA OPERATIONS	Le Port de Claix		6 500 m	Brecon, Bre et Angennes, Champagnat, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Granville, Herbays, Jarrie, Laro-en-Vercors, Le Port-de-Claix, Mantchebois, Notre-Dame-de-Mesage, Palat, Saint-Martin-d'Ière, Saint-Rome-de-Maurandette, Saint-Paul-de-Varces, Seyssinet-Pariset, Vercors-Albion-et-Risar, Yff, Yffère	14
3 CEZUS	Jarrie		1 100 m	Champagnat, Champ-sur-Drac, Jarrie, Vercors-Albion-et-Risar	16
4 ARKEMA	Jarrie		6 400 m	Brecon, Bre et Angennes, Champagnat, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Herbays, Jarrie, Laffrey, Le Port-de-Claix, Mantchebois, Notre-Dame-de-Mesage, Saint-Barthélemy-de-Jachinette, Saint-Georges-de-Comiers, Saint-Jean-de-Vire, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mesage, Sarchères, Vercors-Albion-et-Risar, Yverdon-le-Roi, Yverdon-le-Haut, Yff, Yffère	18
5 KINGITE	Vif		1 400 m	Vif	20
6 SOBEGAL	Domène		550 m	Domène	22
7 STEPAN EUROPE	Voreppe		300 m	Voreppe	24
8 TITANITE	Saint-Quentin-sur-Isère		700 m	Saint-Quentin-sur-Isère, Tignes-Vercha, Voreppe	26

APPLICATION DES GAZ

Historique de l'établissement

L'histoire de Campinggaz (marque des produits commercialisés) commence en 1949 lorsque trois lyonnais fondent la société DEOM à Oullins où est fabriqué le premier "bidon bleu", avant de s'implanter en 1953 à Saint Genis Laval.

Les activités menées sur le site sont la fabrication de bouteilles et de cartouches de gaz pour le camping, leur remplissage avec du GPL, ainsi que les activités de développement de produits de plein air (réchauds, lanternes, glacières, barbecues).

En 1962, la raison sociale actuelle (Application Des Gaz) est déposée. Depuis 1996, ADG fait partie de la société Coleman, leader mondial dans les activités de camping et de loisir de plein air.

Présentation de l'établissement et de ses activités

La société ADG Campinggaz mène les activités suivantes sur le site de Saint Genis Laval :

- Fabrication et remplissage de bouteilles et de cartouches de gaz avec du GPL (butane et propane).
- Rénovation de bouteilles de gaz rechargeables.
- Stockage de GPL (vrac, bouteilles, cartouches).

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement

- L'arrêté préfectoral du 10/08/05 régit les activités du site.
- L'arrêté préfectoral du 28/06/07 acte la cessation de certaines activités industrielles.

L'étude de danger du site est mise à jour en juillet 2007. Les compléments demandés sont en cours.

Moyens de secours disponibles

Moyens humains

- Personnel de sécurité ayant une ligne téléphonique directe avec les sapeurs pompiers du SDIS.
- Equipe de Seconde Intervention pour la lutte contre l'incendie.
- Organisation d'urgence selon le Plan d'Opération Interne.
- Astreinte 24h/365j de personnel en cas de situation d'urgence.

Moyens matériels

- Réseau incendie avec motopompes incendie, poteaux incendie, réserve d'eau de 1 500 m³ dédiée aux moyens du site et réserve d'eau d'environ 4 500 m³ utilisable par les secours externes.
- Bâtiments à risques équipés de dispositifs automatiques de détection ou d'extinction d'incendie à eau.
- Groupe électrogène de secours.
- Matériel mobile d'intervention.



Application Des Gaz
Z.I Le Favet, route de Brignais - BP 55
69563 Saint Genis Laval
• Effectif moyen : 270 personnes
• Contact : Laurent Darion (directeur)
tel. 04 78 86 87 00
lbae@colemanus



--- Périmètre d'information minimal. Il correspond à un scénario d'explosion de type BLEVE de la sphère de propane.

INFORMATION SUR LES RISQUES & LEURS EFFETS

Produit concerné	Pictogramme de danger	Caractéristique de danger	Risque majeur
Butane, propane		Gaz extrêmement inflammables	Incendie, explosion

Mesures de réduction des risques à la source

- Mise en place de nouveaux stockages de GPL sous falus. Ils bénéficient d'une protection cathodique, de clapets de sécurité internes, de détection gaz, de détection flamme et de soupapes de sécurité.
- Aire de dépotage des camions citernes éloignée des autres activités avec entrée dédiée aux citernes. Présence de clapets de sécurité, d'un dispositif d'extinction automatique d'incendie et d'une détection flamme.
- Remise à neuf du réseau de GPL entre 2003 et 2008.
- Instrumentation et détecteurs gaz avec mise en sécurité automatique.

Actions de communication volontaires

Informations sur les risques et les mesures de sécurité pour le personnel interne et les sociétés extérieures venant sur le site.

Retrouvez ces informations sur le site www.lesbonsreflexes.com/chimitech

Les bons réflexes :



3x **Alerte sonore :** Sirene à son module durant 3 fois 1 minute 41 coup par des espaces de 5 secondes.

À FAIRE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche, si possible dans une pièce sans fenêtres. Fermez tout. Baissez les volets et calmez les ouvertures et les adouctions. Si vous le pouvez, aménagez la ventilation ou la climatisation. Même si l'isolation n'est pas totale, ce réflexe est le plus efficace. Dans le cas d'une explosion, cette mesure vous permet d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. Ne restez jamais près d'une fenêtre, vous risquez de recevoir des débris en cas d'explosion.



Écoutez la radio et respectez les consignes. France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : téléviseur d'écran, systèmes téléphoniques. Vous pouvez noter et les fréquences de votre secteur ou consulter l'adresse www.lesbonsreflexes.com

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.



N'appellez pas pour ne pas encombrer les réseaux téléphoniques qui doivent être disponibles pour les services de secours. Ne répondez pas aux appels des autorités.

Consignes complémentaires
Évitez toute fumée ou éblouie. Ne vous mettez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, vous risquez votre vie en danger et gênez les secours.

Fin d'alerte :
Sirene à son continu 30 secondes
Vous pouvez sortir, prenez à votre disposition.



Toutefois, les risques industriels majeurs sont gérés par les Préfets de Région, ANRS, le 36007 ou le 31796 et le 36736.

N°Vert 0 810 60 73 65

Le magnet des consignes format carte de crédit



risques industriels majeurs

Les bons réflexes



risques industriels majeurs

les bons
ré-
flexes



www.lesbonsreflexes.com



L'ALERTE SONORE

Sirène à son modulé

durant 3 fois 1 minute 41
coupé par des espaces de 5 secondes.



À FAIRE



Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche,

si possible dans une pièce sans fenêtre. Fermez tout. Baissez les volets et calfeutrez les ouvertures et les ornières. Si vous le pouvez, arrêtez la ventilation ou la climatisation. Même si l'isolation n'est pas totale, ce réflexe est le plus efficace. Dans le cas d'une explosion, cette mesure vous permet d'être protégé d'un éventuel nuage toxique. Ne restez jamais près d'une fenêtre, vous risquez de recevoir des éclats en cas d'explosion.



Écoutez la radio et respectez les consignes.

France Bleu, France Inter ou France Info. Ces radios vous délivrent des informations sur la nature du risque, les consignes spécifiques et l'évolution de la situation. D'autres moyens peuvent être utilisés : véhicule d'alerte, système téléphonique...

Vous pouvez noter ici les fréquences de votre secteur ou consulter le site www.lesbonsreflexes.com

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils seront mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.



N'appellez pas

pour ne pas encombrer le réseau téléphonique qui doit rester disponible pour les services de secours. Ne répondez qu'aux appels des autorités.

Consignes complémentaires

Évitez toute flamme ou étincelle. Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident ou à proximité, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

FIN D'ALERTE

Sirène à son continu

30 secondes. Vous pouvez sortir,
prendre à défaut les secours.



risques industriels majeurs

les bons
ré-
flexes



www.lesbonsreflexes.com

L'affichette sur les « bons réflexes » en cas d'alerte (pour les ERP et immeubles > 15 logements...)

La campagne 2008 d'information des populations

Les autres actions et supports d'information



- un dossier pour les « relais d'opinion »
- un site internet www.lesbonsreflexes.com
- un numéro Vert 0800 507 305
- un numéro spécial de « *Regards sur le Risque* »
- une conférence de presse du préfet
- des réunions publiques


The screenshot shows the website interface for the 2008 information campaign. It features a navigation menu with links such as 'Une campagne régionale en 2008 : Pourquoi ?', 'Les points clés de l'information du public', 'Les acteurs et leurs rôles', 'Les «news» !!!', and 'Les documents à télécharger'. Below the menu are several small images representing different industrial sites. On the right side, there are sections for 'À faire' (To do) and 'À ne plus faire' (Do not do), each with corresponding icons and text. The website also includes a search bar and a contact section at the top right.



La campagne 2008 d'information des populations

Les actions pédagogiques envisagées



- un film de 10 minutes, tout public, et notamment pour les lycéens : *deux lycéens font leur TPE ...*
 - une brochure triptyque pour les directeurs d'établissements scolaires (du 1er et 2ème degré) concernés par la campagne, comportant : la plaquette du bassin, le film, une animation reprenant « Arlette, la tortue d'alerte » pour les plus jeunes, 6 illustrations de l'animation
 - des conférences-débat dans les lycées et collèges concernés (5ème, 2nde) : diffusion du film, animation, débat, une exposition itinérante (*panneaux d'information pouvant être déplacés à l'occasion de différents événements*)
 - théâtre de marionnettes (*sous réserve*)
 - participation à la « fête de la science » (Rhône et Isère)
- 



La campagne 2008 d'information des populations



Merci de votre attention

